



Caricature sur un blog, sans autorisation.

Par **dd4**, le **08/12/2008 à 15:58**

Bonjour, je viens de découvrir qu'une personne à fait une caricature me représentant est l'a mit sur un blog (sur ce blog il n'y a pas que moi mais plusieurs autre personne que je connais).
Je sais que c'est ma caricature car des amis me l'on dit et il y a écrit mon nom avec une faute d'orthographe.
Je voudrai savoir, que peut je faire comme recours pour la fermeture de ce blog et pourrai je faire une plainte au commissariat ?
Car j'ai donné aucune autorisation pour.
Merci.

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008 à 23:40**

Vous pouvez déposer plainte contre l'auteur du blog, mais cette plainte, accompagnée d'un dossier et des témoignages écrits, sera adressée en LR/AR au procureur de la république siégeant au tribunal de votre secteur.